

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le Conseiller municipal,

Lorsque nous mettons en avant un projet nous tentons de le faire avec méthode.

Nous avons donc négocié, dès la cession du patrimoine social de l'OPH à LOGIREP, avec le bailleur qu'il ferait réaliser, sur cette parcelle, un espace vert ouvert au public. D'ailleurs, une résolution a été prise en ce sens en assemblée générale de la copropriété, et elle va dans ce sens.

Dans un premier temps, il a fallu que les lieux soient libérés. En parallèle, nous avons pris attache avec la DRIEE pour cadrer avec elle que les études de sol soient réalisées afin d'envisager la faisabilité et la réalisation d'un jardin ouvert au public. Sur cette base, le propriétaire des lieux a fait réaliser cette étude, donc LOGIREP. Les résultats sont rassurants.

Si vous souhaitez communication de cette étude, je vous invite à la demander au bailleur qui en est propriétaire. Nous sommes actuellement dans la rédaction d'un cahier des charges permettant à LOGIREP de réaliser les travaux. Nous tiendrons donc notre engagement d'un espace vert.